

Les professionnels ont parfaitement conscience de la particularité de l'accompagnement des femmes en salle de naissance, qui touche à l'intimité psychique et physique des femmes.

Cet accompagnement nécessite une attitude d'écoute et de dialogue et doit être mené dans un esprit de bienveillance et de respect mutuel.

C'est pourquoi nous proposons à tous les praticiens de France d'adhérer à cette charte et de l'afficher dans les lieux d'attente proches de la salle de naissance. Nous invitons chaque femme à en prendre connaissance.

## Charte des soins en salle de naissance

- La femme peut être assistée par l'**accompagnant** de son choix sauf contraintes sanitaires ou situation médicale particulière.
- Chaque membre de l'équipe **doit se présenter** dès le premier contact avec la femme.
- La femme doit pouvoir se dévêtir à l'abri des regards dans le **respect de sa pudeur et son intimité dans sa globalité**.
- L'accompagnement des femmes par les équipes en salle de naissance doit respecter la **physiologie de l'accouchement** conformément aux recommandations de pratique clinique.
- Les équipes accompagnent la femme avec **bienveillance** dans une logique de **prise de décisions partagées** intégrant son éventuel projet de naissance.
- Tout examen clinique et tout traitement influant sur l'accouchement doivent être précédés d'une **information claire et compréhensible** sur leur intérêt et leur déroulement\* à chaque fois que cela est médicalement possible.
- L'équipe doit recueillir l'**accord oral** de la femme avant tout examen clinique ou tout traitement à chaque fois que cela est médicalement possible.
- L'équipe doit prendre en considération l'**inconfort et la douleur** en mettant en œuvre l'ensemble des moyens à disposition pour les soulager.
- Il est fortement recommandé de ne pas pratiquer **d'expression abdominale lors d'un accouchement par voie basse** (action qui consiste à pousser le bébé en appuyant sur le ventre de la femme en même temps que les efforts expulsifs pour en réduire la durée). Cette action est différente de la pression sus-pubienne qui est parfois nécessaire dans certains accouchements (action d'appuyer au-dessus du pubis).
- En suite de naissance et avant le retour à domicile, l'équipe doit permettre à la femme d'évoquer son **vécu** en salle de naissance.

\* L'examen clinique peut comporter un toucher vaginal ou rectal, avec gant ou doigtier, et l'usage de matériels médicaux tels qu'un spéculum ou une sonde endovaginale. Cet examen permet aussi la pratique de certains prélèvements comme les examens bactériologiques ou la pose de moyens de surveillance du bien être fœtal. Dans certains cas, le recours à une aide à la naissance (forceps, ventouse ou spatule), à une épisiotomie, sa suture, à une révision utérine ou à une césarienne, peut être justifié selon la situation clinique maternelle ou fœtale.

Rédaction : 6 avril 2022